

*St Genis*

SUR

*Menthon*



Bulletin Municipal n°19



# Sommaire

⇒ <b>Le mot du Maire</b> .....	1
⇒ <b>Compte administratif 2007</b> .....	2
⇒ <b>Travaux</b>	
• Bâtiments .....	3
• Voirie .....	3
⇒ <b>Intercommunalité</b>	
• Investissements .....	4
• Centre Communal d'Action Sociale .....	5
⇒ <b>Vie associative</b>	
• Bibliothèque .....	6
• Cantine scolaire .....	6
• Ecole .....	7
• Sou des Ecoles .....	8
• FNACA .....	8
• Société de Chasse .....	9
• Société de Pêche "l'Hameçon" .....	9
• Amicale des conscrits .....	10
• Comité de fleurissement .....	10
• Club du 3 <sup>e</sup> âge .....	10
• Amicale des donneurs de sang .....	15
• Les ateliers de la danse .....	15
• Cantonaide .....	16
• Le CLIC des pays de Bresse .....	17
• Histoire et patrimoine .....	18
• Val de Saône Intermédiaire .....	18
• Office de Tourisme .....	19
⇒ <b>Assainissement</b> .....	11
⇒ <b>Urbanisme</b> .....	12-13
⇒ <b>Cœur de village</b> .....	14
⇒ <b>Renseignements pratiques</b> .....	20
⇒ <b>Tarifs Salle Polyvalente</b> .....	21
⇒ <b>Mémoire</b> .....	22-23
⇒ <b>Etat Civil</b> .....	24

# Le mot du Maire

*À* l'automne 2007 a vu l'aboutissement d'un vaste chantier communal ouvert voilà six ans, je veux parler de l'élaboration de notre Plan local d'urbanisme qui est désormais opposable c'est-à-dire applicable depuis le début du mois de novembre ; un long et patient travail qui a mobilisé les membres de l'équipe municipale lors de dizaines de séances de travail.

Ce que nous avons transcrit dans ce plan, ce sont trois objectifs :

- tout d'abord diversifier et densifier de manière raisonnée les constructions dans le bourg,
- protéger les terres et par là même l'activité agricole,
- enfin accueillir de nouvelles activités économiques grâce à l'aménagement d'un espace dédié en bordure de l'A 40.

Diversifier l'habitat, c'est concilier les modes de vie de chacun avec la nécessaire économie de l'espace. En France, seulement 20% des logements individuels sont groupés, tout le reste ressort du secteur diffus. Ce record européen ne va pas sans poser problème en termes de gaspillage des terres ou de coût des logements : coût de construction, coût d'entretien aussi.

Il faut donc veiller à une diversification de l'offre, à mixer habitat collectif et individuel, propriété publique et privée au sein d'une même opération.

L'opération la plus immédiate est celle qui nous a été soumise par Dynacité et son architecte Michel Robin de Mâcon. Elle se divise en deux parties : l'une constituée de locatifs sociaux – 6 au total – et l'autre de 5 logements en accession à la propriété.

Un autre projet conduit par l'opérateur Logidia verra également le jour cette année à la Forêt Saint-Jean comprenant 8 lots en accession à la propriété et 7 logements locatifs.

Toutes ces constructions seront bien sûr raccordées au réseau collectif d'assainissement. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de créer une nouvelle station de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 550 équivalents habitants. Cette opération, largement subventionnée, sera aussi financée dans la durée par la redevance assainissement dont nous avons été exonérés pendant près de 20 ans et qui partout a été instaurée.

Parce que notre avenir se dessine aussi à l'échelle cantonale, notre implication a été particulièrement soutenue au sein de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle ; une communauté qui depuis 2001 a investi 8,3 millions d'euros destinés au développement économique, à la pratique sportive et culturelle ainsi qu'à l'accompagnement de l'enfance et des personnes âgées. Avec l'idée de faire de chacune de nos communes des espaces où développement rime avec qualité de vie.

Si nous défendons l'esprit communautaire, c'est que nous savons aussi à quel point la richesse du tissu économique permet la solidarité financière. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes sur la durée du mandat. Au total, 2,2 millions d'euros ont été redistribués à l'ensemble des communes en l'espace de sept ans dont 177000 euros au profit de Saint-Genis-sur-Menthon. Autant de ressources qui viennent conforter les choix communaux.

C'est pourquoi je souhaite, à l'aube de la nouvelle année, voir se poursuivre cet élan collectif, tout en adressant à chacun et à chacune d'entre vous mes vœux sincères de santé et de bonheur partagé avec vos proches.

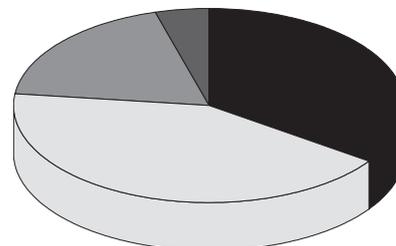
*Christophe Greffet*

Président de la Communauté de communes  
du canton de Pont-de-Veyle

# Compte administratif 2007

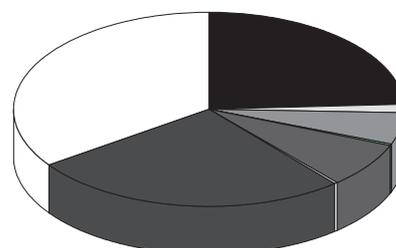
## Fonctionnement

DEPENSES.....	<b>155 639,30 €</b>
Charges générales.....	54 240,78 €
Charges du personnel.....	65 497,99 €
Autres charges de gestion.....	28 862,85 €
Charges financières.....	7 037,68 €



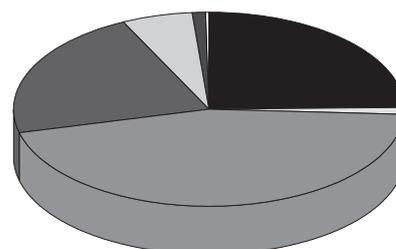
## Investissement

DEPENSES.....	<b>144 339,59 €</b>
Remboursement des emprunts.....	34 720,57 €
Acquisition de matériels.....	2 104,76 €
Plan Local d'Urbanisme.....	7 807,48 €
Etudes OPAC.....	261,88 €
Salle de classe + Mairie.....	10 896,77 €
Eclairage public.....	289,24 €
Voirie.....	38 023,34 €
Besoin de financement 2005.....	50 235,55 €



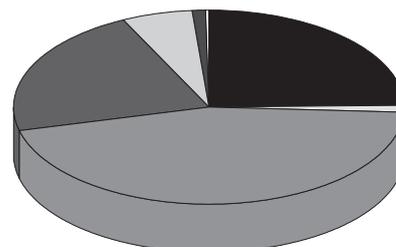
## Fonctionnement

RECETTES.....	<b>322 463,48 €</b>
Excédent antérieur reporté.....	79 738,52 €
Vente de produits.....	3 311,84 €
Contributions directes.....	146 258,77 €
Dotations - Subventions.....	69 478,33 €
Locations - Autres produits.....	19 411,22 €
Produits financiers et exception.....	3 574,66 €
Atténuation de charges.....	690,14 €



## Investissement

RECETTES.....	<b>66 858,08 €</b>
Excédent de fonctionnement affecté.....	60 626,55 €
Fonds compensation TVA.....	5 822,00 €
Caution loyer.....	409,53 €



EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **128 780,55 €**

EXCEDENT APRES FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : **89 342,67 €**

# Travaux

## Bâtiments

Les bâtiments communaux font partie du patrimoine qu'il convient d'entretenir.

Cette année, la salle du conseil municipal ainsi que le hall d'entrée de la mairie ont fait peau neuve. Cette réfection était nécessaire car depuis la transformation de ce bâtiment, il y a une vingtaine d'années, rien n'avait été effectué.

Part ailleurs, la classe de CM2 a fait l'objet d'une rénovation du sol au plafond. Le parquet a été poncé, décapé et vitrifié par l'entreprise Goncalves de Pont-de-Veyle.

Les halls d'entrées des deux classes ont également été repeints, ainsi que les placards de rangement.

Les travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise Druguet de Montrevel-en-Bresse ; quant aux placards, c'est notre employé communal qui s'en est chargé.

Ces travaux ont donné toute satisfaction aux élèves, ainsi qu'à leurs professeurs, leur permettant de travailler dans des classes plus lumineuses.

A la cantine, les placards, devenus vétustes et non conformes aux règles d'hygiène actuelles, ont été remplacés et c'est l'entreprise Béal de Montrevel-en-Bresse qui a effectué les travaux.

Voilà la présentation des travaux de l'année sachant que les volets de la mairie -façade ouest- seront prochainement remplacés.

## Voirie

Comme chaque année, ce sont des dépenses importantes qui sont consacrées à l'entretien et à la réfection des routes de notre commune. Cette année, plus de 30 000 € y ont été affectés.

La route de « Passolard » jusqu'aux « Vernes » a reçu un enduit monocouche porphyre de façon à renforcer et prolonger son étanchéité.

« Les Chênes », « La Grivaudière » et « Nécudet » (de RD 47 jusqu'au parking laitier) ont, quant à eux, fait l'objet d'un reprofilage de chaussée avec rechargement en cailloux 0/20 silico calcaire et enduit bicouche porphyre.

Ces travaux ont été réalisés par la SOCAFL.

A cela, il ne faut pas oublier d'ajouter les points à temps qui permettent de prolonger certains tronçons endommagés, ainsi que l'enrobé à froid pour boucher les déformations et « les nids de poules ».

Concernant l'entretien courant et rituel que sont l'élagage, le fauchage et le curage des fossés, notre employé communal se charge de les réaliser dans les meilleurs délais.

L'entretien de notre voirie est une préoccupation constante si l'on veut assurer la sécurité de nos habitants dans nos différents quartiers.

Au vu des dépenses, souhaitons que chacun veille à y prêter attention.



# Intercommunalité

## Investissement

**Entre 2001 et 2008, 8,3 millions d'euros ont été investis par la communauté de communes afin de développer les services et les équipements du canton de Pont-de-Veyle.**

Au total, ce sont 2,7 millions d'euros d'acquisitions de terrains et de travaux de viabilité au sein des zones d'activité qui ont été investis. 30 hectares de foncier ont été achetés, la moitié c'est-à-dire 15 ont d'ores et déjà été cédés au profit d'entreprises du territoire en développement ou d'activités nouvelles.

Nous savons bien que l'évolution de notre richesse économique doit beaucoup plus au développement endogène, c'est-à-dire au développement des entreprises déjà installées sur notre territoire compte tenu de notre tissu très dense de PME, qu'à l'arrivée hypothétique d'importantes sociétés.

Près d'un million d'euros ont par ailleurs été consacrés au titre du volet social si l'on considère le projet de MARPA sur le territoire de Grièges pour lequel la communauté doit fournir le terrain et la viabilité. Notre investissement en matière de logement se concrétisera aussi sur le territoire de Laiz par l'opération «des Huguets» qui vous sera présentée au terme de cette Assemblée et pour laquelle l'approche environnementale nous a paru nécessaire.

Bien sûr, ce mandat a vu la création de nouveaux équipements sportifs et événementiels pour 3,6 millions d'euros, à commencer par cet espace de Saint Jean-sur-Veyle dont l'ouverture est promise au printemps prochain.



Tous ces équipements ont une vocation essentielle : faciliter la pratique sportive, artistique et culturelle, accompagner le développement associatif, bref, faire de nos communes des espaces où développement rime avec qualité de vie.

Si nous défendons cet esprit communautaire, tous, c'est que nous avons bien compris à quel point le développement de notre territoire permet la solidarité en redistribuant pour partie le produit de la croissance économique.

Et les chiffres parlent sur la durée du mandat. Au total, 2,2 millions d'euros ont été redistribués au travers de la dotation de solidarité en l'espace de 7 ans dont 177000 euros au profit de Saint-Genis. C'est l'équivalent à peu de choses près d'une année fiscale supplémentaire pour nos douze communes.



# Intercommunalité

## Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

L'année 2007 n'a pas dérogé à la poursuite de ces actions engagées déjà depuis quelques années.

Le samedi 13 octobre, toute l'équipe de bénévoles du secteur associatif, toujours aussi motivée, dynamique et bien rôdée, a parcouru la commune pour présenter « la brioche » en faveur de l'ADAPEI.

Cette année encore l'élan de solidarité a bien fonctionné ; ainsi un chèque de 476,60 € a été envoyé à l'association qui grâce à la générosité de tous peut poursuivre ses actions.

Félicitations à l'équipe et sincères remerciements aux généreux donateurs.

Samedi 15 décembre, à la salle polyvalente Abel Greffet, dès 14 h 30, nos aînés ont été accueillis par de chaleureuses notes de musique, dans une salle confortable et accueillante, par les membres du C.C.A.S, accompagnés d'autres bénévoles. Un goûter convivial leur a été offert. L'animateur musical, Jean Paul Sallet, a participé largement à la bonne ambiance qui a présidé lors de cette rencontre : des échanges, des sourires, du chant, de la danse, de la bonne humeur (l'arthrose évacuée pour quelques heures au moins). Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., a procédé à la distribution des colis offerts à nos seniors de 75 ans et plus. Et la fête a encore continué quelque peu. Les personnes qui n'ont pas participé au goûter festif ont été visitées à leur domicile ou à l'hôpital.



# Vie Associative

## Bibliothèque

**JOUR DE PERMANENCE :**  
Jeudi de 18 h à 19 h.

**ACCUEIL DES SCOLAIRES :**  
Mardi de 14 h 30 à 16 h par quinzaine.

L'équipe constituée de six personnes a toujours la même énergie ! et il en faut, pour assurer le bon fonctionnement de ce bel outil qu'est la bibliothèque municipale, mis à disposition gratuitement pour la population qui n'utilise pas ce service autant que nous pourrions le souhaiter.

Néanmoins, l'activité générée par ce service reste captivante.

Ce sont les mêmes tâches que remplissent, avec assiduité, les membres du groupe à savoir :

- permanences
- achats et mise en circulation des nouveaux ouvrages (étiquetage, couverture...),
- participation à des manifestations en lien avec la bibliothèque (salon du livre, Rallye-lecture).



Pour la 2<sup>e</sup> année, les partenaires ont renouvelé l'opération « Rallye-lecture sur le canton » (Service jeunesse, groupement de bibliothèques, collège G. Sand). L'édition 2006 a connu le même succès auprès des scolaires.

Les élèves des deux classes CM1, CM2 du RPI Saint-Genis - Saint-Cyr ont participé : 15 CM1, 15 CM2. Pour clore ce Rallye, le mercredi 30 mai 2007, une grande rencontre de tous les participants s'est déroulée dans le parc du château de Pont-de-Veyle, en présence des organisateurs et du vice-président de la communauté de communes en charge de la jeunesse. Les enfants ont beaucoup apprécié cette matinée de qualité grâce à une excellente organisation.

Le salon du livre, proposé pour son édition 2007 à la salle polyvalente de Saint-Jean-sur-Veyle, le dimanche 18 novembre, a rencontré un vif succès. « De la plume au livre » un titre qui en disait long, sur le parcours destiné aux visiteurs ce dimanche, d'un exposant à l'autre : un bavardage ici, une dédicace ailleurs, un marque page personnalisé..., une présentation intéressante par les élèves de l'atelier BD. Bravo aux membres de l'équipe du groupement cantonal de bibliothèque qui a travaillé sans relâche sous la houlette de la présidente pour cette manifestation de haute qualité.

## Cantine scolaire

Cette année, 50 élèves environ mangent tous les jours à la cantine.

M<sup>me</sup> Jocelyne VENET étant en arrêt maladie, les repas sont préparés par M<sup>me</sup> Laurence TANTARO. La surveillance durant les repas est assurée par M. Roland FRACHET, agent communal de St-Genis.

La cantine organise cette année une vente de fromages le dimanche 17 février 2008 ainsi qu'une tombola « à gratter », ceci afin de maintenir le bon fonctionnement de la cantine.

### COMPOSITION DU BUREAU

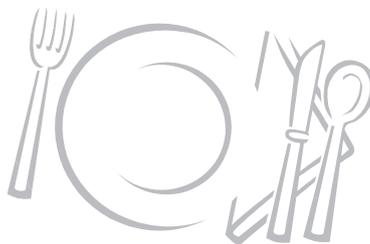
Présidente : Isabelle BADEY

Vice-Présidente : Emmanuelle GOYARD

Secrétaire : Anne Laure DREYFUS

Trésorière : Isabelle WEIBEL

Trésorière adjointe : Agnès BERNARD



*Les membres du bureau*

# Vie Associative

## Ecole

L'année scolaire 2006-2007 a accueilli 47 élèves (24 CM1 et 23 CM2).

La classe des CM1, dans le cadre du projet d'école de St-Genis-sur-Menthon, a travaillé sur le thème de l'arbre. Eric Girard, metteur en scène professionnel, est intervenu lors d'ateliers de pratique artistique (10 h dans l'année) ainsi que lors de la semaine culturelle qui a eu lieu du 25 au 29 juin, à l'issue de laquelle les élèves ont présenté leur travail (vendredi 29 juin à la salle polyvalente). Anne Moque (intervenante en musique) est intervenue auprès des élèves de CM1 à raison de 9 séances financées par la communauté de communes.

La collaboration de l'enseignante, Catherine Fabrizi, et d'Anne Moque a permis d'intégrer la production musicale dans le travail de mise en voix et en espace des textes écrits par ces mêmes élèves.

La classe des CM2, avec son enseignante Corinne Fenoy, a travaillé quant à elle sur le conte avec comme point de départ un opéra de Prokofiev « L'amour des trois oranges ». Eric Girard est également intervenu auprès des élèves dans le cadre du projet d'école (10 h) et durant la semaine culturelle qui a eu lieu du 18 au 22 juin. Les élèves ont proposé une soirée conte, à son issue, à l'école de St-Genis. En prélude à cette soirée, les élèves ont joué une Batoukada mise en place lors des interventions d'Anne Moque dans la classe.



En ce qui concerne l'année 2007-2008, l'école accueille 52 élèves (28 en CM1) et 24 en CM2. Les enseignantes proposent de nouveau leur action culturelle aux élèves. Le travail de production d'écrits aura pour thème fédérateur un tableau de Gustave Doré « L'Enfer de Dante », patrimoine du musée de Brou.



Cette année, cinq classes de trois écoles différentes (2 classes de CE1 de Péronnas, 1 classe de CM1/CM2 de St-Martin-le-Châtel et les 2 classes de St-Genis-sur-Menthon) collaborent sur ce même projet et correspondent tout au long de l'année sur ce thème.

Les élèves auront le plaisir de se rencontrer et de participer à diverses activités lors d'une classe verte aux Carroz d'Arrâches. Les élèves de St-Genis assisteront aux représentations de leurs correspondants.

La représentation des CM1 aura lieu le vendredi 27 juin 2008 à 19 h 00 à la salle polyvalente et celle des CM2 vendredi 20 juin à 18 h 30 à l'école de St-Genis-sur-Menthon.

Ce projet pédagogique est financé par les municipalités du RPI, le sou des écoles, les familles, l'éducation nationale (dans le cadre des classes à PAC (Projet d'Action Culturelle) et la coopérative scolaire.



# Vie Associative

## Sou des écoles

Cette association composée de parents bénévoles, permet aux enfants du RPI de bénéficier d'activités scolaires et périscolaires tout au long de l'année.

Par exemple, le sou des écoles finance l'entrée et le déplacement au Domaine des Planons à l'occasion de la semaine du goût (85 enfants concernés en 2007). Il participe également au financement des classes transplantées, CM1 et CM2 (à hauteur de 80 euros par enfant en 2008). Les enfants peuvent aussi assister gratuitement à un spectacle de Noël, en soirée, avec leurs parents.

La vente des cartes de membres, les différentes manifestations (loto le 27/01/08, plat à emporter le 6/04/08, vente de cartes de vœux, chocolats, huîtres...) et la subvention communale contribuent au financement des projets.

Nous vous remercions du bon accueil que vous réserverez aux différentes actions proposées.

*Le président et son bureau*

### COMPOSITION DU BUREAU

Président .....	Daniel DEBOURG
Vice-présidente .....	Catherine ROCHAS
Trésorière .....	Agnès BERNARD
Trésorier adjoint .....	Jean-Pierre TORNAS
Secrétaire .....	Karine PARET
Secrétaire adjoint .....	Philippe MALATIER.



## Fnaca

L'assemblée générale du comité FNACA de St-Cyr et St-Genis-sur-Menthon du 2 décembre a été suivie par un nombre important d'adhérents.

Du rapport d'activité, il ressort une bonne participation au buffet campagnard dans une ambiance très agréable.

Notre voyage nous a conduits jusqu'à Calais avec une journée à Londres en empruntant le tunnel sous la Manche et le lendemain visite de la ville de Brugge, ses monuments, ses fleurs et ses canaux. Puis découverte de la Côte d'Opale, du Cap Blanc Mez, du Cap Gris Mez, de Boulogne sur Mer et le centre national de la Mer.

Le bureau se félicita de la bonne participation des adhérents aux cérémonies commémoratives du 19 mars, 8 mai, 21 août et 11 novembre.

Après les différents rapports, l'intervention de Gérard Chapis fut très appréciée. Il fit part de la vie du comité départemental et des revendications, notamment pour la reconnaissance du 19 mars 1962 journée du souvenir.

Le président remercia les maires de leur présence et se félicita de leur attachement et de leur soutien à notre association.

*Le bureau*



# Vie Associative

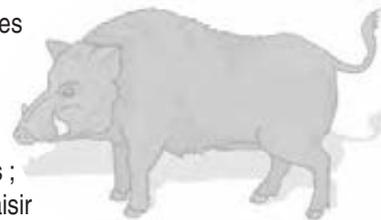
## Société communale de chasse

### Des émotions fortes

Après un début de chasse au petit gibier, les chasseurs ont vu leur adrénaline monter au cours des diverses battues au gros gibier.

En effet, les sangliers très présents cette année sur notre territoire nous ont donné des émotions fortes, lorsque ceux-ci, débusqués par les chiens, sont sortis des bois ou des maïs.

Début décembre, trois spécimens de 50 à 110 kg étaient tombés sous les balles de fines gachettes ; ces sangliers viendront agrémenter le traditionnel « repas des chasseurs » que la société a le plaisir de partager avec les propriétaires de terrains et l'ensemble des habitants de la commune ; ce banquet aura lieu **le samedi 16 février 2008** à partir de 12 heures.



## Société de pêche "l'hameçon"

### LA JUSSIE :

La jussie est une plante exotique aquatique vendue longtemps comme plante ornementale. Cette plante à fleurs jaunes, feuilles allongées aux nervures apparentes... tiges avec de nombreuses racines adventives est ancrée au bord et de longues tiges flottantes s'éloignent de la berge sur l'eau. Les jeunes feuilles sont plus rondes. On ne sait pas si les graines peuvent être fertiles. Le gel semble détruire les parties aériennes... La moindre bouture flotte et part au gré du vent s'enraciner ailleurs...

**Cette plante est une véritable catastrophe si elle prend le dessus... et elle peut le faire très rapidement.**

On ne sait pas vraiment comment elle arrive sur un nouveau site :

- contenu d'aquarium jeté dans l'étang ?
- apportée par les pêcheurs (époussette, amorce, autre matériel) ?
- apportée au moment des alevinages ? Tous nos alevinages devraient provenir de zones indemnes de jussie...
- véhiculée par les canards et autres oiseaux..
- résultat d'un acte de malveillance.

La Fédération devrait disposer de documents d'information très prochainement.

Plusieurs étangs de Dombes sont envahis. Dans l'un d'eux, la jussie a tout submergé, étouffant en partie les joncs et roseaux. Aucune solution ne semble possible. Seules les zones profondes de plus de 1,50 m sont épargnées.

### Nos dépositaires :

Saint Cyr : Bar Tabac "le Centre"

Perrex : Bar Tabac Epicerie Jeanne Marie Jeandin

Replonges : Gamm Vert

St Didier d'Aussiat : Tabac Presse Epicerie



Concours de pêche d'août

**Locations de chapiteaux :** Tél 03.85.36.33.29

Dimensions : 9 m x 6 m (4 chapiteaux disponibles)

### **Tarifs :**

- 80 € pour les communes de St CYR, St GENIS sur MENTHON et PERREX.
- 110 € pour les autres communes

**Location caisse frigo :** 60 €

A savoir, nous acceptons les BONS LOISIRS JEUNES délivrés par la CAF DE L'AIN.

**Le service B L J de la CAF :** 04.74.45.48.60

*Le bureau*

# Vie Associative

## Amicale des conscrits

La journée des classes en 7 et en 2, grâce à la volonté de certains classards de 40 et 50 ans désireux de maintenir et de perpétuer la tradition, s'est déroulée pour le banquet le 17 mars et la journée matefaims le 18.

C'est toujours un moment fort agréable et convivial qui permet de réunir les conscrits de la commune ainsi que ceux ayant passé leur jeunesse à St-Genis et qui résident dans d'autres lieux.

Pour la photo souvenir, nous avons eu le plaisir d'avoir parmi nous Charly Guyon, âgé de quelques semaines seulement et Monsieur Hippolyte Pelus, âgé de 95 ans, qui hélas, nous a quittés dernièrement. Presqu'un siècle les séparait.

Souhaitons que cette journée, appréciée de tous, puisse perdurer encore longtemps.



## Comité de fleurissement

Le temps capricieux de l'été dernier, n'a pas rendu le travail facile aux sept membres du comité.

Cependant, grâce à l'effort de tous, les fleurs se sont bien développées et ont ravi, une nouvelle fois, habitants et visiteurs.

Faute de nouveaux bénévoles, la collecte de papiers a pris fin.

Dorénavant, nous ne maintiendrons qu'une seule manifestation : la vente du boudin et boulettes, qui remporte chaque année, un franc succès.

*Bonne année à tous*

## Club du 3<sup>e</sup> âge

L'assemblée générale s'est déroulée le mercredi 17 octobre en présence de Monsieur le Maire.

Participation importante des adhérents qui accueillent avec plaisir deux nouveaux adhérents.

La présidente, après les remerciements d'usage et le rapport moral, souhaite meilleure santé à tous ceux et celles qui ont eu à souffrir ou qui souffrent encore, puis elle donne la parole au secrétaire pour le compte rendu d'activités.



Le repas « grenouilles », au mois de juillet, à St-Jean-Sur-Veyle, a réuni bénévoles et adhérents, dans une ambiance bien conviviale.

Le club se réunit le 3<sup>e</sup> mercredi du mois dans la salle de la bibliothèque.

La rentrée s'est déroulée à Asnières autour du traditionnel repas friture.

Le 12 décembre, en présence de Monsieur le Maire, nous avons partagé, avant l'heure, le repas de Noël.

### LES MANIFESTATIONS 2007 :

- Relance du concours de belote au mois d'avril : 18 doublettes inscrites.
- Pot-au-feu de novembre. Les clubs voisins ont répondu favorablement à notre invitation (110 convives) et nous remercions tous les participants.

Hippolyte Pelus, président du club de 1988 à 1992 et adhérent depuis, nous a quittés ce 11 novembre 2007.

Nos pensées émues vont à sa veuve et à ses enfants.

# Assainissement

Les projets de constructions rendus possibles par le plan local d'urbanisme (PLU) à proximité du bourg nécessitent aujourd'hui la construction d'une nouvelle station d'épuration, la lagune actuelle étant sous-dimensionnée.

Pour définir plus précisément le besoin, la commune a choisi la Direction départementale de l'agriculture pour maître d'œuvre. La nouvelle station située en contrebas de l'actuelle sera de type filtres plantés de macrophytes, d'une capacité de 550 équivalents habitants.

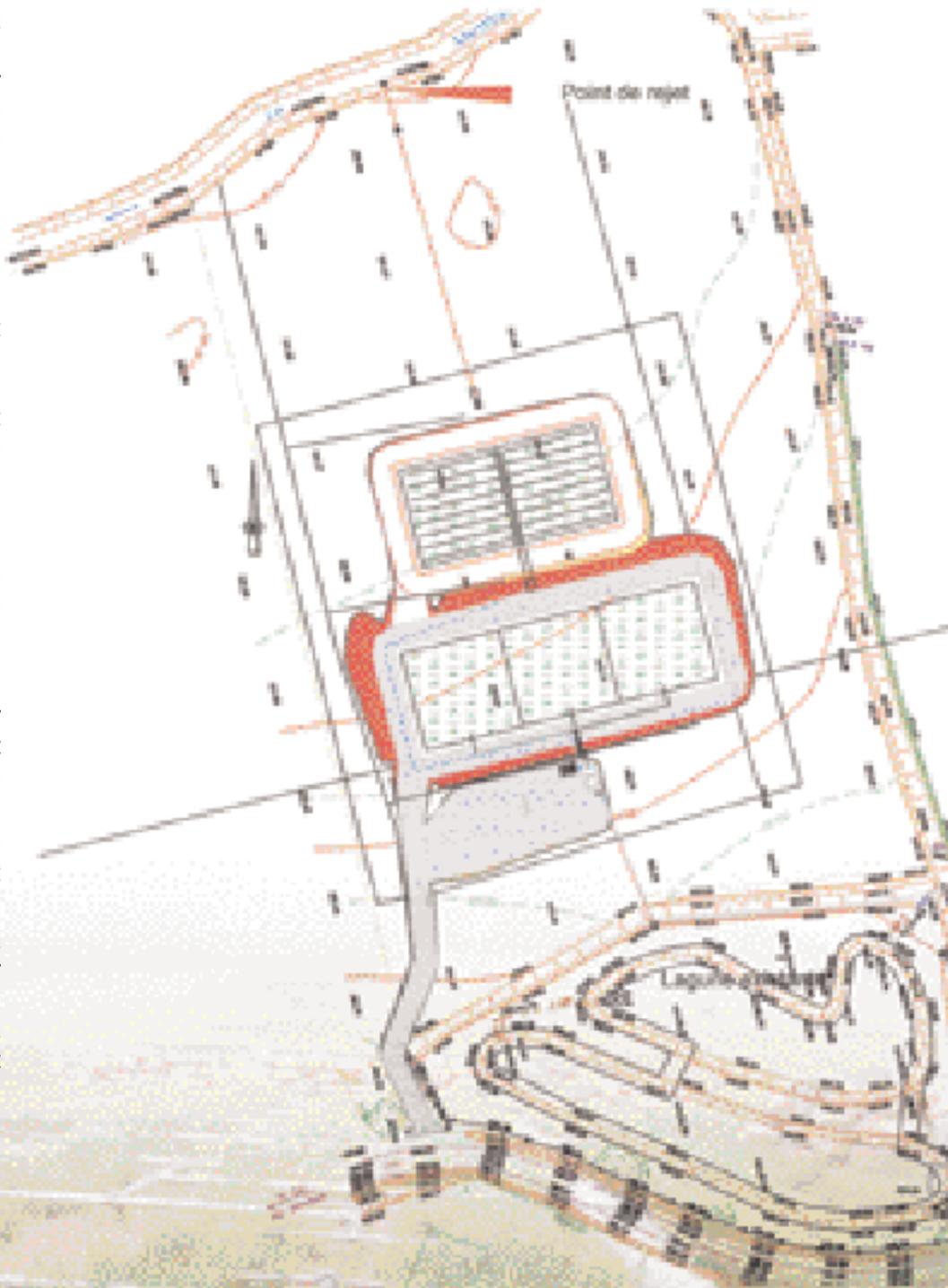
Les effluents en provenance du réseau d'assainissement transiteront jusqu'à un poste de refoulement en tête de station. Après un dégrillage, les eaux seront refoulées sur le premier niveau de « filtres plantés de roseaux » (770 m<sup>2</sup>). A intervalles réguliers, les eaux seront dispersées sur la surface de l'un des trois lits.

Elles seront ensuite drainées vers le deuxième étage de lits (510 m<sup>2</sup>) par un ouvrage de chasse. Des drains récupéreront les eaux traitées et les dirigeront vers le Menthon.

Dans le même temps, un bassin écrêteur sera réalisé afin de stocker temporairement les eaux de ruissellement générées par les nouvelles surfaces construites.

Le lagunage existant sera réutilisé dans ce sens après avoir été redimensionné et curé de ses boues.

Le coût global de cette opération s'élève à 454 000 euros HT, subventionnée par l'Agence de l'eau et le Conseil général de l'Ain. La société SCIRPE (69) associée à l'entreprise Cannard pour le terrassement s'est vue confier les travaux qui s'étaleront sur six mois.



# Urbanisme

## Le plan local d'urbanisme (PLU) est entré en application

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite à Saint-Genis-sur-Menthon par délibération du 9 octobre 2001. Elle vient d'aboutir au terme de six ans de réflexion et de concertation.

Conformément à la nouvelle législation, le dossier de PLU est composé des pièces suivantes :

- le rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- les Orientations d'aménagement
- le règlement,
- le plan de zonage (avec les emplacements réservés et les espaces boisés classés),
- les annexes : emplacements réservés, servitudes d'utilité publique et informations (liste et plan), réseaux (eau potable et assainissement) avec des plans et un descriptif de ces réseaux.

L'ensemble de ces documents est tenu à votre disposition au secrétariat de la mairie.

## Les objectifs communaux

- ⇒ **développer** le village en vue de maintenir les activités scolaires et associatives existantes,
- ⇒ **identifier** d'autres potentialités de constructions que le lotissement communal pour répondre aux demandes des candidats,
- ⇒ **protéger** les terres agricoles,
- ⇒ **bénéficier** de la présence de l'autoroute A 40 et du demi-échangeur installé sur le territoire communal en prévoyant une zone d'activités.



# Urbanisme



## La restructuration du centre-bourg

La commune de Saint-Genis-sur-Menthon a travaillé pendant l'élaboration de son PLU avec le CAUE et l'OPAC de l'Ain sur la restructuration du centre-bourg, et plus particulièrement le côté Ouest.

Cette réflexion est introduite dans le dossier du PLU sous la forme des présentes orientations d'aménagement, en terme de schémas de principe.

L'idée forte que le PLU véhicule est l'organisation du développement Ouest du bourg autour d'une nouvelle ossature Nord-Sud, parallèle à la RD 47.

Les différentes opérations d'aménagement viendront s'organiser autour de ce nouveau maillage de voies qui prend naissance au Nord face à la salle polyvalente, et au Sud sur le Chemin de la Forêt Saint-Jean.

Entre les deux, même si les deux phases d'opération ne sont pas liées par des parcelles limitrophes, une liaison piétonne et voire devra être envisagée.

Le village peut se développer jusqu'à une limite marquée par la ligne de crête. Cette ossature Nord-Sud est donc conçue entre la RD 47 et cette ligne de crête.

## Le zonage

Le territoire couvert par le plan local d'urbanisme est divisé en :

⇒ **Zones urbaines** auxquelles s'appliquent les dispositions du chapitre II du présent règlement :  
Zone UA, Zone UB et Zone UX.

⇒ **Zones à urbaniser** auxquelles s'appliquent les dispositions du chapitre III du présent règlement :  
Zones 1 AU avec des secteurs 1 AU a et 1 AU x, et Zone 2 AU.

⇒ **Zones agricoles** auxquelles s'appliquent les dispositions du chapitre IV du présent règlement :  
Zones A.

⇒ **Zones naturelles et forestières** auxquelles s'appliquent les dispositions du chapitre V du présent règlement :  
Zones N (secteurs Nh et Np).

Ces différentes zones sont délimitées sur le plan et repérées par leurs indices respectifs.

# Coœur de village

## Le projet de l'OPAC

Le projet de construction de l'O.P.A.C. de l'Ain se situe au lieu-dit «Le Village».



Le projet est divisé en deux parties. Une partie est constituée de locatifs sociaux et une partie de logements en accession sociale.

La partie composée de cinq logements en accession en amont de la propriété (à l'est) sera desservie par l'accès existant au NORD-EST de la propriété. Cette voirie sera prolongée à l'intérieur de la parcelle par le lot n° 6 afin de desservir les lots n° 1,2,3,4 et 5.

Les six logements individuels groupés destinés à la location seront desservis par une autre voirie dont l'accès se fera par le chemin communal existant situé au sud de la propriété.

Un cheminement piéton sera créé afin de permettre une communication entre ces deux parties du projet et de lier l'ensemble aux équipements publics existants de la commune.

Dans un souci de respect de l'environnement, de confort des utilisateurs et d'économie, les bâtiments destinés à la location seront équipés d'un système de chauffage basse température par le sol au rez-de-chaussée associé à une pompe à chaleur air-eau et des capteurs solaires orientés au sud et à l'ouest.

Toutes les constructions seront raccordées aux réseaux publics. Les eaux pluviales seront raccordées au fossé existant à l'ouest de la propriété.

Les matériaux employés seront ceux couramment utilisés dans la région. Maçonnerie enduite ton ocre jaune, tuiles terre cuite rouge nuancées.

## Eclairage public

Les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public viennent de débuter au cœur de notre village. Inscrit au programme départemental du syndicat d'électricité de l'Ain, l'enfouissement des lignes électriques haute et basse tension et du réseau Télécom (RD 47-route de Cocogne) s'élève à un montant de 123000 euros TTC subventionnés à près de 90 %. C'est l'entreprise SDEL de Châtillon-sur-Chalaronne qui est en charge des travaux.

Quant à l'opération d'éclairage public et de mise en valeur de la mairie définie par l'agence Safège, son montant est de 69000 euros TTC subventionnés à hauteur de 56% par le syndicat d'électricité et le Conseil général de l'Ain. L'exécution du marché a été confiée à l'entreprise Brevet de Méziat après consultation.

Ces travaux participeront à l'embellissement du bourg et permettront de se déplacer plus aisément la nuit tombée dès ce printemps.



# Vie Associative

## Amicale des donneurs de sang

### Bref résumé de l'année 2007 :

130 marcheurs et 50 vététistes ont participé à notre randonnée pédestre du 13 mai.

Dans le cadre de la journée mondiale de la promotion du don du sang, l'amicale de ST CYR – ST GENIS – PERREX a participé à l'opération « plantation de l'arbre de la vie » le dimanche 2 décembre. Pour cette manifestation nous avons été sollicités par l'union départementale des donneurs de sang de l'Ain. Nous avons jugé important d'y participer. Un ginkgo biloba a été planté aux abords de la salle polyvalente.

### Collecte de sang total :

Pour les trois premières collectes de l'année 2007, ont été accueillis 110 donneurs dont 13 nouveaux. Un grand merci à toutes ces personnes.

### Agenda 2008 :

Assemblée générale :  
samedi 23 février à ST GENIS SUR MENTHON

Randonnée pédestre et VTT :  
dimanche 18 mai à ST CYR SUR MENTHON

### Collectes :

de 8 h 30 à 12 h 30 les lundi 7 avril, 30 juin, 29 septembre et 15 décembre 2008.



## Les ateliers de la danse de Saint-Genis-sur-Menthon

Les ateliers de la danse proposent depuis dix ans :  
des cours de gymnastique de remise en forme et d'entretien.

### **HORAIRES :**

jeudi de 9 h 30 à 11 h - jeudi de 19 h à 20 h 15

### **AU PROGRAMME :**

échauffement avec step, musculation, abdos fessiers bras, assouplissement général et relaxation en final.

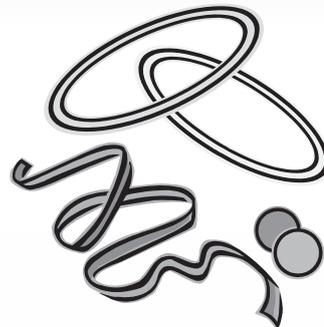
Tout ceci se déroule dans la bonne humeur sous la houlette de Jocelyne Schneberger-Bardet  
à la salle polyvalente de Saint-Genis-sur-Menthon.

L'association et ses membres vous invitent à nous rendre visite.

*A bientôt.*

### **RENSEIGNEMENTS :**

**Tél. 03 85 51 90 73**



# Vie Associative

## Cantonaide

A pour objet « l'aide, dans l'urgence, sans discrimination, avec ou sans la collaboration des services sociaux, de toute personne en difficulté ».

Elle est constituée d'une équipe de trente cinq bénévoles répartis sur les douze communes du canton.

Grâce au soutien de la commission sociale de la Communauté de Communes ses locaux sont situés 57 Grande Rue à Pont-de-Veyle.

### SON ACTIVITÉ

L'association s'est donnée pour mission d'aider les plus défavorisés :

- Aide alimentaire : bons d'achats de pain, bons d'achats de viande
- Aides financières (loyer, chauffage, visite médecin, dentiste, lunettes, cantine scolaire...).
- Colis de Noël : jouets pour les enfants.
- Aide morale, écoute, soutien psychologique. Ces aides sont réalisées sur dossier.
- Participation à la Collecte Nationale Alimentaire annuelle fixée fin Novembre, en partenariat avec la Banque Alimentaire de l'AIN.
- Aide au réapprentissage de la lecture.

### SES RESSOURCES

Concernant la nourriture dite sèche (pâtes, riz, confitures, conserves...) l'association a signé une convention de partenariat avec KHUNE NAGEL à Laiz qui met à sa disposition des produits de consommation qui doivent être sortis du circuit de la distribution, souvent en raison d'un défaut d'emballage.

Quant aux produits frais (légumes et fruits) qui ne sont plus commercialisables, ils sont mis à notre disposition par le magasin SUPER U de Laiz.

Pour éviter le gaspillage, ces deux entreprises citoyennes ont choisi de privilégier les familles de notre canton et ont chargé CANTONAIDE de redistribuer les denrées fournies.

Pour compléter les colis alimentaires, l'association, en sa qualité de membre de la banque alimentaire de l'AIN, peut bénéficier de produits issus de l'Union Européenne tels que les produits laitiers, des produits congelés (viandes, poissons).

### SES MOYENS FINANCIERS

La trésorerie provient essentiellement de votre générosité, de subventions, des produits de manifestations que nous organisons et de l'adhésion des bénévoles.

CANTONAIDE aide une quarantaine de familles au sein du canton.

Sur SAINT GENIS SUR MENTHON, si vous souhaitez rejoindre l'équipe ou faire un DON, contactez en mairie : Bernadette PASQUALIN.

**Vous pouvez aussi nous contacter par courrier :**

**CANTONAIDE**  
**57 Grande Rue - 01290 Pont de Veyle**

# Vie Associative

## le CLIC des Pays de Bresse (Centre Local d'Information et de Coordination)

### Qu'est-ce qu'un CLIC ?

C'est un guichet de proximité à la disposition des personnes retraitées et de leur famille. Le CLIC prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du logement mais aussi à la vie sociale, culturelle et citoyenne.

### Quelques exemples :

Les droits de la personne âgée, l'accompagnement à la vie quotidienne, l'aide aux démarches administratives, le bénévolat, les loisirs...

### Les missions d'un CLIC

- Accueillir, écouter et informer les personnes âgées ou handicapées et leurs familles ainsi que les professionnels sur les aides et prestations disponibles.
- Conseiller et soutenir dans les démarches administratives et offrir une aide au remplissage des dossiers.
- Analyser la demande de la personne âgée et l'orienter vers le dispositif d'offre de services appropriés.
- Développer des actions spécifiques de prévention du vieillissement (chutes, mémoire, alimentation...)
- Contribuer à une mission d'observatoire du territoire.

# Service gratuit

### Accueil du CLIC :

Accueil téléphonique, relais messagerie,  
tous les jours au 04 74 30 78 24

Accueil libre ou sur rendez-vous lors des permanences,  
rendez-vous à domicile possible.

### Permanences délocalisées :

- Coligny, 3<sup>e</sup> mardi du mois, mairie au rez de chaussée de 13 h 30 à 16 h 30
- Marboz, 3<sup>e</sup> mardi du mois, foyer logement, derrière l'église de 9 h à 12 h, bureau accessible par la cour intérieure de la Mairie.
- Montrevel en Bresse, 1<sup>er</sup> mardi du mois, mairie au rez de chaussée de 9 h à 12 h, bureau accessible par la cour intérieure de la mairie.
- Pont de Vaux, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois de 9 h à 12 h, rez de chaussée de l'annexe de la Mairie.
- Pont de Veyle, 2<sup>e</sup> lundi du mois au pôle de proximité, 57 grande rue, de 9 h à 12 h.
- Saint Trivier de Courtes, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois, ancien hospice de 9 h à 12 h.

### Coordonnées :

Madame Céline Micard

CLIC des Pays de Bresse

Tél. 04 74 30 78 24

Fax 04 74 30 76 79

Mail : [clicpaysdebresse@orange.fr](mailto:clicpaysdebresse@orange.fr)



## Affaires sociales

Pôle de proximité, 57, Grande Rue - 01290 Pont-de-Veyle - Téléphone : 03.85.31.67.76

Les permanences associatives sont organisées :

### **ADMR**

le lundi matin de 9 h à 12 h

### **AIN AIDES SERVICES**

le mardi matin de 9 h à 12 h

### **ADAPA**

le vendredi matin de 9 h à 12 h

### **CLIC**

le 2<sup>e</sup> lundi du mois de 9 h à 12 h

# Vie Associative

## Histoire et Patrimoine (Association du Canton de Pont-de-Veyle)

Un nouveau projet de l'association « Histoire et Patrimoine ».  
L'association « Histoire et Patrimoine du canton de Pont-de-Veyle » a été créée en 1985 avec un objectif précis : publier richesses touristiques et archéologiques du canton de Pont-de-Veyle, ouvrage édité en 1986 et s'inscrivant dans un vaste projet d'inventaire mis en œuvre par « Patrimoine des pays de l'Ain » et soutenu par le Conseil Général. A ce jour, tout le département est couvert, le dernier ouvrage ayant été publié cette année. Notre ouvrage étant parmi les premiers, il est à ce jour épuisé.

Nous avons d'emblée écarté l'idée d'une simple réédition. En effet, sur le plan patrimonial, notre canton a vu des transformations considérables dont nous devons tenir compte. De plus, la présentation de l'ancienne édition ne correspond

plus à l'attente d'un nouveau public. Nous avons donc décidé de nous atteler de nouveau à la tâche et de présenter un ouvrage entièrement repensé.

Pour que cette tâche soit menée à bien, nous avons besoin de la collaboration des conseils municipaux, puisqu'un chapitre est consacré à chaque commune. Nous avons donc créé des groupes de travail, constitués d'élus et de membres de notre association, auxquels peuvent se joindre toutes les personnes intéressées par ce projet.

Pour que chaque commune ait la place qu'elle mérite dans cet ouvrage, venez nous rejoindre. Quels que soient vos centres d'intérêt, vous pouvez nous aider.

*La présidente, Michelle Bazzana*

## Val de Saône Intermédiaire

### PRESTATION DE SERVICES AUX PARTICULIERS

**Vous avez besoin d'une aide pour :**

- Travaux de ménage, de repassage,
- Bricolage intérieur et extérieur,
- Petits déménagements,
- Tonte de pelouses, taille de haies,
- Petites travaux de jardinage, ramassage de feuilles,
- Bêchage, passage motoculteur,
- Peinture de volets, décapage,
- Et autres petits coups de mains...



Une seule adresse : Association Val de Saône Intermédiaire  
**204, route de Pont-de-Veyle 01750 REPLONGES**  
**Tél. 03.85.31.08.12 - Fax : 03.85.31.08.09**

Pour tous renseignements complémentaires et tarifs, téléphonez-nous.

*Association loi 1901*

*Nous acceptons les chèques emploi domicile.*

*La réduction d'impôt est égale à 50 % du montant des dépenses retenues dans la limite d'un plafond annuel.*

# Vie Associative

## Office de Tourisme du canton de Pont-de-Veyle

### SES MISSIONS :

⇒ **Accueillir et renseigner les touristes et la population locale.**

Vous recherchez... des loisirs, des activités dans la région ou plus loin ?

Un hébergement, des brochures afin de préparer vos prochaines vacances ?

L'office de tourisme vous informe :

- Documentation touristique (nationale sur demande)
- Manifestations
- Hébergements, restaurants
- Associations, loisirs



⇒ **Promouvoir le territoire du canton de Pont-de-Veyle.**



L'office de tourisme est ouvert du 2 mai au 15 septembre :

Du mardi au samedi (9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h, 17 h le samedi)

Et aussi le dimanche et le lundi en juillet et en août (10 h - 12 h)

Pendant la saison hivernale vous pouvez nous contacter par e-mail, courrier ou téléphone.

Office de tourisme du canton de Pont-de-Veyle  
Pavillon du château BP 36 - 01290 Pont-de-Veyle

Tél : 03 85 23 92 20 - Fax : 03 85 36 22 12

Email : [tourisme@cc-pontdeveyle.com](mailto:tourisme@cc-pontdeveyle.com) - [www.cc-pontdeveyle.com](http://www.cc-pontdeveyle.com)

### ASSOCIATIONS :

La mission de l'office de tourisme est aussi de promouvoir vos manifestations : les informations et les affiches les concernant sont les bienvenues !

⇒ **Animer : A vos agendas !**

- Le 8<sup>e</sup> concours photos sur le thème « La fête dans tous ses états » (prix national, cantonal et du public)
- Concours photos ouvert aux moins de 16 ans (thème à définir).

**Habitants du canton : présentez vos clichés !**

*(Règlements disponibles à l'office de tourisme. Clôture des concours le 20 mars 2008)*

- L'exposition des photos aura lieu samedi 5 et dimanche 6 avril dans les serres du château de Pont-de-Veyle (entrée libre).
- La marche gourmande pourrait se dérouler le dimanche 14 septembre à Saint-Cyr-sur-Menthon et Saint-Genis-sur-Menthon. Le circuit de 10 km environ ponctué de haltes gourmandes permettra la découverte des deux communes. Ambiance conviviale assurée. Carte sur réservation à partir de mi juillet.
- L'été, l'office de tourisme organise des visites guidées (demandez le programme).



# Renseignements pratiques

## Renseignements pratiques

### ⇨ **HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Lundi de 8 h à 12 h

Mercredi de 8 h à 12 h

Vendredi de 13 h 30 à 17 h.

Téléphone : 03.85.51.91.19

Télécopie : 03.85.51.98.48

Adresse email : mairiesaint-genis-sur-menthon@wanadoo.fr

### ⇨ **DEMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIEES**

Recensement militaire.

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un examen (scolaire- permis de conduire) ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Ce recensement permet également à l'INSEE d'adresser la liste des jeunes à inscrire d'office sur la liste électorale de la commune.

### ⇨ **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - JEUDI MATIN**

Sortir vos sacs poubelles la veille soit le mercredi soir.

### ⇨ **ADRESSES UTILES**

- Préfecture de l'Ain .....04 74 32 30 00
- Trésorerie de Pont-de-Veyle.....03 85 23 95 90
- Service des impôts directs  
Place Pierre Casimir Ordinaire  
01750 Saint-Laurent-sur-Saône.....03 85 39 96 00
- Service du cadastre  
12, rue Charles Tardy  
01012 Bourg-en-Bresse.....04 74 32 71 39
- Centre Médico-Social  
32, Grande Rue 01290 Pont-d-Veyle .....03 85 36 23 42
- Assistantes sociales  
M<sup>me</sup> Cordenod-Lapierre Annick  
M<sup>me</sup> Bernatets Claudette
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain  
Serveur vocal ALLOCAF 0891 671 672 (0,23 € TTC la minute)  
Internet : [www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)  
Minitel : 3615 CAF (de 0,035 à 0,129 € TTC la minute)

### ⇨ **INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Les familles nouvellement arrivées sont invitées à se présenter pour effectuer la pré-inscription de leur(s) enfant(s) à l'école maternelle et primaire pour la rentrée de septembre 2008.

Sont concernés les enfants nés en 2005.

### ⇨ **NUISANCES DIVERSES**

Avec le printemps, les beaux jours reviennent mais également certaines nuisances.

L'arrêté préfectoral du 4 août 2000 stipule que les travaux de bricolage, de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

### ⇨ **BRÛLAGE DES DECHETS VEGETAUX**

Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers sont interdits.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés est interdit.

Toutefois, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé du 16 septembre au 14 juin. Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 m des voies de circulation et des constructions.

Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 m d'un bois pendant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre.

Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

### ⇨ **DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, gémir de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

De même qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sous peine de poursuites et réprimandes conformément à la réglementation en vigueur.

# Tarifs Salle Polyvalente

CAUTION : 155 €

## ■ ASSOCIATIONS LOCALES/ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ST GENIS/ST CYR

• Manifestation à but non lucratif : .....	26 €
cuisine : .....	19 €
• Manifestation à but lucratif : .....	50 €
cuisine : .....	35 €

NB : Salle sud : Gratuit

## ■ ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Manifestation à but lucratif : *idem particuliers hors commune*

## ■ PERSONNE PRIVÉE

### • de la commune

- Grande salle/cuisine .....	1 <sup>er</sup> jour : .....	140 €
	2 <sup>e</sup> jour : .....	75 €
- Salle sud/cuisine : .....		70 €
- Cantine scolaire : .....		70 €

### • extérieure

- Grande salle/cuisine .....	1 <sup>er</sup> jour : .....	260 €
	2 <sup>e</sup> jour : .....	110 €
- Salle sud/cuisine : .....		100 €
- Cantine scolaire : .....		100 €

## ■ AUTRES MANIFESTATIONS

• Réveillon (traiteur) : .....	400 €
• Vin d'honneur (demi-journée)	
- commune : .....	50 €
- extérieur : .....	75 €
• Utilisation régulière (cours divers - gym - lutte - musique etc...) : .....	2 € de l'heure

## ■ ASSOCIATION ORGANISANT UNE MANIFESTATION A BUT LUCRATIF OU NON LUCRATIF

AUTRE QU'UNE RÉUNION ET PERSONNE PRIVÉE (Commune et extérieure)

Electricité : Consommation électrique facturée en supplément sur la base de 0,20 € le Kwa/h.

## ■ LOCATION SONO / CAUTION : 80 €

• Associations locales/Associations St Genis/St Cyr : .....	20 €
• Associations extérieures et personne privée : .....	30 €

## ■ LOCATION PODIUM

DANS la salle polyvalente :

• Associations locales/Associations St Genis/St Cyr : .....	20 €
• Associations extérieures et personne privée : .....	30 €

HORS salle polyvalente :

• Associations et personne privée : .....	46 €
---	------

## ■ LOCATION VAISSELLE

• Associations locales/Associations St Genis/St Cyr : .....	GRATUIT
• Associations extérieures et personne privée : .....	0,05 € l'unité

# Mémoire

Issu d'une famille installée depuis des générations à Saint-Genis-sur-Menthon, Aimé Pelletier, 76 ans, nous livre une tranche de sa vie qui se confond avec celle de notre village.



## Les travaux de la ferme

« A l'âge de 16 ans, je suis devenu commis à la ferme Monier au hameau du Pin. J'effectuais les travaux des champs et notamment le labour. A midi, on rentrait avec les bœufs, on les déliait et on les mettait à l'écurie. On allait chercher deux/trois fourchées de foin. Après avoir pris le repas, il fallait aller puiser l'eau au puits car chaque animal buvait trente litres.

Puis on partait labourer à nouveau.

On se levait à 5 h 30 - 6 h. Les jours étaient longs. On marchait toute la journée. La ferme avait presque 35 hectares.

Lors des foins, on se levait à 3 heures et demi. On buvait le café, on arrivait au champ au lever du jour pour revenir traire à 7 heures. On déjeunait puis on déchargeait le foin de la veille.

Les chars faisaient deux mètres cinquante de long. C'est Léon Greffet et Hippolyte Gautheret, forgerons, qui les fabriquaient avec des roues à bandage ferrées.

Au printemps, dans les blés, on avait un manche en bois assez long avec une lame, un morceau de faux et on coupait tous les chardons pour ne pas qu'ils grènent. Mais l'herbe restait car il n'y avait pas de désherbant si bien qu'il y avait parfois autant de foin que de blé à moissonner.

*Batteuse Massey-Harris d'une largeur de coupe de 1,80m*



Le rendement était de 100 kilos à la coupée c'est-à-dire 15 quintaux à l'hectare. Parfois un peu plus ailleurs.

La machine à battre s'installait dans la cour : on était toujours 20 à 25. Ça durait une journée. Tous les voisins étaient sollicités.

A la ferme Orcet, la plus grosse de la commune, ça durait deux jours et demi.

On prenait quatre repas par jour : le matin, à midi, à quatre/cinq heures et le soir. La poussière était très pénible. La première batteuse est arrivée en 1957.

J'étais payé 17000 anciens francs la première année. J'ai acheté un vélo d'occasion et un complet. La deuxième année j'ai touché le double. Puis je suis parti au régiment à 20 ans en 1951. J'ai fait 18 mois en Algérie en temps de paix. Je suis rentré en août 1952.



# Mémoire

## *La vogue*

La vogue, c'est la saint Barthélemy qui la gardait, toujours vers le 24 août. On faisait tous le pain à l'époque. Et des tartes. On faisait également la vogue le lundi, on ne travaillait pas.

Il y avait des manèges au bourg pour les gamins, et un bal sur la place avec deux/trois musiciens, un accordéon, une clarinette. La vogue commençait le samedi soir.

On allait aussi à Bâgé, Saint-Cyr, Dommartin, Feillens encore... le dimanche soir. On rentrait à 4 heures du matin. A peine couché, il fallait s'habiller, c'était dur.

Les familles s'invitaient lors des vogues comme lorsqu'on tuait le cochon en novembre/décembre. On faisait du boudin, des boulettes, du lard que l'on conservait dans le saloir pendant une année.



## *Le marché*

Le beurre était vendu sur le marché de Mézériat. On mettait le moule au fond du puits au ras de l'eau dans un grand panier recouvert de feuilles de betterave. Au matin, le beurre était très dur et on l'emmenait à Mézériat.

Un voiturier de La Terrasse menait les cages de poulets à Mézériat avec un gros cheval et une grosse voiture mais pas les personnes qui devaient y aller à vélo. C'était dans les années 20-30.

L'auberge de La Terrasse a fermé en 1914. Elle était fréquentée car beaucoup revenaient à pied du marché de Bourg après avoir vendu les bœufs. On s'arrêtait pour boire.

## *L'école*

On allait de temps en temps à l'école. On commençait à 4/5 ans et on arrêtait à 14 ans. Certains manquaient la moitié de l'année. Il y avait deux classes : les garçons et les filles étaient séparés. On n'avait que la soupe à la cantine ; on portait du saucisson, un œuf cuit dur, parfois tout était gelé. Mais on était chauffé. Bien avant moi, les élèves mangeaient sur des bancs sous le préau.

## *Les conscrits*

Pour mes 20 ans, j'ai pris deux semaines. Nous nous sommes amusés 14 jours à St-Cyr puis 2 à St Genis. J'étais seul garçon ici mais nous étions 16 conscrits et conscrrites en tout.

J'ai fait mon banquet à St Genis. On ramassait les œufs pour faire les mâtefaims. Les ménétriers étaient deux : le tambourni, Marcel Amin et la clarinette, Dédé Rabuel.

On allait d'une maison à l'autre : en arrivant on dansait le rigodon puis on mangeait là où il y avait des conscrits. C'était la belle vie »



# Calendrier des Fêtes

2

0

0

8

---

## Janvier

- 6 : Vœux du Maire
- 27 : Loto du Sou des Ecoles à St-Cyr

---

## Février

- 10 : Repas du Comité paroissial
- 16 : Repas de la Société de Chasse
- 17 : Vente de fromages cantine scolaire
- 23 : Assemblée Générale + choucroute des Donneurs de Sang

---

## Mars

- 1 : Journées Rivière Propre
- 2 : Journées Rivière Propre
- 15 : Banquet des Conscrits
- 15 : Journée Spéciale Truite Société L'Hameçon
- 16 : Journée Spéciale Truite Société L'Hameçon
- 16 : Matefaims des conscrits
- 19 : Commémoration FNACA

---

## Avril

- 6 : Plat à emporter Sou des Ecoles St-Cyr
- 7 : Don du Sang à St-Cyr
- 19 : Repas dansant à Laiz Comité de jumelage
- 26 : Concours de Belote Club du 3<sup>e</sup> âge

---

## Mai

- 8 : Commémoration de la Victoire 1945

---

## Juin

- 15 : Concours de Pêche Société L'Hameçon
- 20 : Soirée Contes à l'école à 18 h 30
- 27 : Représentation théâtrale à la Salle Polyvalente Ecole St-Genis à 19 h 00
- 30 : Don du sang à St-Cyr

---

## Juillet

- 12 : Paëlla Société L'Hameçon

---

## Août

- 16 : Concours de Pêche Société L'Hameçon

---

## Septembre

- 26 : Assemblée Générale du Sou des Ecoles
- 29 : Don du sang à St-Cyr

---

## Novembre

- 11 : Commémoration de l'Armistice 1918
- 15 : Repas du Club du 3<sup>e</sup> Age
- 30 : Vente Boudin Comité de Fleurissement

---

## Décembre

- 6 : Vente de sapins de Noël - Cantine scolaire
- 15 : Don du sang à St-Cyr
- 19 : Arbre de Noël Sou des Ecoles St-Cyr
- 20 : Repas de Noël des personnes âgées CCAS



Remise des cartes aux nouveaux électeurs de la commune (avril)

Plantation de l'arbre de vie avec l'association des donneurs de sang (décembre)



Travaux d'assainissement du réseau électrique et d'éclairage public



Panorama de prévention routière réalisé par le Conseil Intercommunal des Jeunes du canton de Fribourg

